



Alternative Progrès & Economie pour l'Equitation

Le dynamisme des structures équestres et de leurs licenciés génère une importante économie, dont les profits sont centralisés à la Fédération Française d'Équitation. Ces profits doivent-ils être destinés à la bonne santé de la Fédération ou à contribuer à optimiser l'économie des clubs ? Nous pensons que les deux sont, non pas simplement possibles, mais étroitement liés.

« Quinze millions d'euros vers l'ensemble du territoire, dont 4 millions directement vers les clubs. »

Dégager **15 000 000 d'euros** vers les actions en régions et départements, dédiés à la promotion de l'équitation, pour la formation de nos enseignants, en direction des circuits sportifs fédéraux et l'équitation d'extérieur, tourisme équestre, tourisme, sports extérieurs, ainsi que pour relever le défi environnemental et sociétal. Mais aussi en rétrocédant une part des licences pratiquants et de compétition directement aux clubs. Il faut que chaque euro posé sur la table par la FFE soit générateur de 7, 8, 9, 10 euros vers **l'économie des clubs**, et non pas seulement au profit de la seule Fédération, ou plutôt du Parc Equestre Fédéral qui doit rester un outil économique pour les clubs. Les clubs doivent percevoir, pour leur contribution à la prise des licences, 3€ par licence pratiquant et 10 à 20€ par licence compétition club et amateur. Soit au total plus de **4 000 000€** de partage des produits avec les clubs. Chacun peut déjà faire ici son propre calcul.

Pour se dynamiser, l'économie doit se partager.

L'économie des structures comme moteur d'IDEES.

L'expression du terrain et les témoignages recueillis, imposent que le premier atelier est bien celui de l'économie des clubs et de la contribution de la Fédération pour le développement économique des professionnels et des structures. D'autres sont tout aussi incontournables pour valoriser et contribuer au développement de l'équitation, nos licenciés, nos professionnels, nos structures.

Réinventer le modèle économique : En premier lieu, préciser la conception de la démocratisation de l'équitation, qui réside au fait que les coûts de production et les bénéfices sont divisés par autant de cavaliers qui utilisent un cheval ou un poney de club au cours de l'année, et non pas la pratique de prix bradés. Positionner les ministères et combattre la concurrence illégale voir déloyale des structures économiquement non viables qui troublent le marché. C'est à la fois mieux vendre en ciblant mieux sa clientèle et être mieux protégé et mieux reconnu dans le cadre d'un engagement synonyme de partenariat au-delà de la simple affiliation.

Cursus et compétences : Replacer l'équitation au cœur des débats, en remettant le cursus du cavalier comme prioritaire pour recentrer la relation au cheval, au poney. Le cursus du cavalier, c'est faire du piéton un homme ou une femme de cheval accompli tout au long de ses pratiques. Cavalier débutant, puis confirmé, cavalier de compétition, enseignant puis enfin formateur d'enseignants. Examens fédéraux, compétitions, formations, tout doit être lié afin de parfaire les connaissances de chacun et chacune. C'est ainsi que parallèlement à ce qui existe déjà dans la proposition des examens qui renvoient à un titre, un diplôme, il est important de définir un cursus qui amène bien plus qu'un diplôme, et qui perdure au-delà de l'examen. Le diplôme doit perdurer bien sûr, mais il n'est qu'une partie du cursus dans **l'acquisition des compétences**. Si la bonne maîtrise de la basse école est essentielle, il est impératif de tenir compte des besoins de l'ensemble des pratiquants qui évoluent dans la **diversification des pratiques**. C'est ainsi qu'il faut différencier deux types d'enseignants dont les compétences restent élevées. Le **BPJEPS**, véritable médecin généraliste de l'équitation, l'âme du club, capable d'un champ de compétences immense pour explorer l'ensemble de l'éventail des disciplines de l'équitation. C'est ici un animateur au sens large et noble du terme et non plus simplement juste un mauvais technicien. Le **DEJEPS** est lui à considérer comme le professeur, le spécialiste d'une discipline et tout au moins à l'approche d'une équitation au-delà des pratiques clubs et amateurs. C'est le technicien dont l'expertise permet de reculer les limites de l'apprentissage. Chacun de ces deux diplômes sont à la fois dépendants du cursus et en font partie intégrante. **Le savoir faire à la Française**

Projet sportif : Le troisième axe, est celui du sport et des circuits sportifs fédéraux. Il faut, **mieux protéger** nos amateurs et **mieux valoriser** nos professionnels. Les professionnels sont ceux qui au travers de leurs écuries abondent les compétitions et les financent. Un circuit fédéral s'impose pour d'une part mieux valoriser les professionnels et d'autre part accompagner et financer les **organismes partenaires**. Après le cursus club, les compétiteurs seront répartis selon trois catégories (avec épreuves passerelles). La nécessité de résultats pour accéder d'une catégorie à l'autre contribue **au cursus des compétences**.

La bouffée d'oxygène : C'est bien l'équitation Verte, environnementale et d'évasion, qui doit faire l'objet d'un véritable renouvellement dans sa vision, sa conception comme discipline promotionnelle au travers du tourisme équestre avec ses grands itinéraires et ses itinéraires de proximité, de l'équitation de tourisme (colos, Ballades, etc...), l'équitation de pleine nature et ses galops. Mais aussi ses pratiques sportives d'extérieurs, TREC, Endurance, Attelage, Run & Ride, Mountain Trail, etc.

Les enjeux incontournables : **Sécuriser les pratiques** en terme de structures et de mœurs, mais aussi protéger nos pratiquants d'une confrontation avec des niveaux trop supérieurs, aborder sereinement mais de front le bien être animal. Enfin, dans le défi environnemental il est important de positionner les clubs comme alternative aux engrais chimiques dans le cadre de la valorisation des déchets et du fumier. Projet générateur d'économie pour les clubs et de préservation de la planète. L'embauche en pleine conscience d'un personnel dans la transparence de ses antécédents judiciaires passés ou en cours.

Rayonnement International : La place de la France au sein de la FEI doit être consolidée ou une solution alternative doit être encouragée telle que la Fédération Européenne. Si le haut niveau fonctionne bien, et dépend d'avantage de démarches individuelles des cavaliers et des propriétaires, il peut être consolidé par une démarche locale et départementale de détection, vers les plus jeunes dans les clubs. Une démarche collective et des ambitions Internationales et Mondiales. C'est une façon supplémentaire de remercier et reconnaître ceux qui s'engagent dans le **Cursus des Compétences**. Le problème du haut niveau concernant l'équitation, c'est qu'il n'est ni vendeur ni promotionnel et n'amène aucune augmentation du nombre de licences. C'est une piste essentielle à explorer.

Social & Fiscal : **Un syndicat** fort des dirigeants de structures équestres et de professionnels doit être plébiscité et dont la mise en place doit être accompagnée par chacune des représentations de la filière. Cela afin que les instances et les collectivités prennent en considération la problématique de la diversité de nos métiers de manière plus simple que celle de la filière équine incapable de fédérer. Des professionnels et des dirigeants, **une fiscalité commune à 5,5%**, des aides et des accompagnements pour la bonne santé des hommes et femmes de chevaux et non pas des associations trop éparées.

« Alternative Progrès & Economie pour l'Equitation ».